

Programmes Vascurisq Equipe

Programme équipe

Le programme équipe est réalisé de manière continue, intégré à la routine au quotidien et répond à une logique d'ancrage dans l'établissement. Il permet d'objectiver (de « valoriser ») toutes les démarches Qualité-Sécurité que les équipes font déjà au quotidien.

Ce programme contribue au maintien des compétences et au développement d'une « culture sécurité » au sein des équipes, c'est-à-dire visant à favoriser par tous moyens, les modes de pensée, de travail et d'interaction en vue d'améliorer continuellement la qualité des soins et la sécurité des patients, et la qualité de vie au travail.

Le programme d'accréditation en équipe comporte **5 exigences**, à valider annuellement.

- ➔ **La réalisation d'au moins 2 actions d'amélioration** du travail en équipe dont la réunion sur la communication non violente.
- ➔ **La réalisation d'au moins 3 actions d'amélioration** des pratiques professionnelles.
- ➔ **La réalisation d'au moins 1 EIAS** par membre de l'équipe, **avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe**. Ces EIAS doivent être analysés de manière rétrospective et collective au sein de réunions de morbi-mortalité (RMM) ou de réunions apparentées (CREX, REMED, etc.).
- ➔ **La réalisation de 2 actions** d'amélioration de la santé du professionnel.
- ➔ **La réalisation d'au moins 1 action** d'amélioration de la relation avec le patient.

Les actions éligibles à ce programme d'accréditation en équipe sont détaillées de manière non exhaustive dans le Tableau 1. Le bilan d'équipe pourra être validé uniquement en **monodisciplinaire**.

Tableau 1 - Programme d'accréditation en équipe

Dimension d'amélioration	Action	Ce que mon équipe doit faire
<p>Travail en Equipe</p> <p>Réalisation de 2 actions d'amélioration du travail en équipe (incluant la réunion sur les procédures off label, congrès 2026 ou 2027)</p>	<p>Adaptation et évaluation de check-list en vraie vie (ambulatoire, chirurgie veineuse et endovasculaire)</p>	<p>Je prépare une attestation de présence lors de chaque RMM avec la liste des participants et le relevé de décisions</p>
	<p>Évaluation des prises en charge des patients dans le cadre de la continuité au sein de l'équipe</p>	<p>Description de l'organisation actuelle de la continuité des soins dans l'équipe.</p> <p>Transmission d'éventuels documents attestant la communication aux autres professionnels de santé et aux patients sur le sujet</p>
	<p>Staff de service (revue de patients hospitalisés, revue de dossiers, session de bibliographie, retour d'expérience suite à une formation ou à la participation à un congrès d'un membre de l'équipe...</p>	<p>Déclaratif :</p> <p>Action mise en place ?</p> <p>Sous quelles modalités ?</p> <p>Actions d'amélioration prévues ?</p>
	<p>Questionnaire sur la pratique de l'antibioprophylaxie</p>	<p>Répondre au questionnaire du Siam, soit en 2026 soit en 2027</p>
<p>Pratiques professionnelles</p> <p>Réalisation d'au moins 2 actions d'amélioration des pratiques professionnelles</p>	<p>Participation à un congrès de vasculaire (SCVE ou autre), une session DPC ou une formation en e-learning</p>	<p>Insérer l'attestation de présence et pour le e-learning décrire vos retours sur le sujet et l'intérêt tiré de cette formation (texte libre)</p>
	<p>Participation obligatoire à une formation sur les procédures Off Label lors du congrès SCVE de 2026 ou celui de 2027 (tous les 2 ans)</p>	<p>Participation validée sur signature de la feuille de présence (S.Allanic)</p>
	<p>Enquête sur prescription ou procédure chirurgicale Off Label</p>	<p>Répondre au questionnaire, soit en 2026 soit en 2027</p>

	Mettre en pratique une recommandation de société savante ou d'un organisme professionnel	Toute intervention
	Participation au registre DATAVASC (facultatif)	Insertion de la copie d'écran des dossiers saisis
Sécurité des patients Réalisation d'au moins 1 EIAS par membre de l'équipe avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe.	Réalisation d'au moins 1 EIAS par membre de l'équipe avec la possibilité de se limiter à 6 EIAS par équipe. Déclaration d'un EIAS ciblé ou non. Thème de l'EIAS ciblé : - Conflit entre professionnels de santé survenu lors de la prise en charge d'un patient au bloc opératoire - Défaut dans la réalisation d'une intervention chirurgicale programmée (annulation ou report)	Déclaration sur le SIAM. Je mets à la fin de ma déclaration le relevé de décision de la RMM s'il y en a eu une.
	Participation à la revue de morbi-mortalité (RMM) (obligatoire pour les nouveaux médecins engagés)	Compte rendu de la RMM à insérer
Santé du professionnel Réalisation d'au moins 2 actions	Diplômes de radioprotection à jour	Insérer les diplômes en cours de validité
	Santé du professionnel - Questionnaire "Santé globale" 1 par an	Remplir le questionnaire sur le Siam
Relation avec le patient Réalisation d'au moins 1 action	Amélioration de la relation avec le patient	Déclaratif par le référent ou médecin
	Visualisation de la vidéo de l'HAS sur l'annonce d'un dommage associé aux soins + mise à disposition du document HAS	Déclaratif